

Plan d'actionnariat salarié Capgemini : ESOP

Capgemini lance la 12ème campagne d'actionnariat salarié (ESOP 2025).
La CFE-CGC vous aide à comprendre les enjeux, les avantages et les limites de ce dispositif.



Tu ne connais pas ?

Tu es arrivé récemment dans l'entreprise ? On reprend tout à zéro rien que pour toi 🙋 (un petit rappel pour les autres qui fait du bien).

- ➡ Capgemini te permet d'acquérir des "actions" de l'entreprise (plus techniquement, des parts de FCPE, Fonds Commun de Placement d'Entreprise).
- ➡ **Le principal avantage, c'est la sécurité du placement.** Tu es sûr de récupérer le montant de ton apport personnel.
- ➡ Pendant les 5 années où l'investissement est bloqué, les gains peuvent être multipliés en cas de hausse de l'action Capgemini.



Conditions générales :

SEPTEMBER 2025						
SUN	MON	TUE	WED	THU	FRI	SAT
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Réservation : du 12 septembre au 1er octobre 2025

- Fixation du prix de référence : 6 novembre 2025
- Livraison des actions au FCPE : 18 décembre 2025
- Blocage des fonds : 5 ans (jusqu'au 18 décembre 2030), sauf cas de déblocage anticipé (départ de l'entreprise, mariage, acquisition/travaux résidence principale, invalidité, décès...).



Exemple de scénarios (prix de référence = 150 €)

- Défavorable : aucun gain, vous récupérez uniquement votre mise (0 %).
- Moyen : hausse moyenne de 7,5 % → votre mise est multipliée par 1,64 (≈ +10,4 % par an).
- Favorable : hausse moyenne de 15 % → votre mise est multipliée par 2,19 (≈ +17 % par an).



Points de vigilance

- Pas de plus-value automatique : si le cours stagne vous récupérez seulement votre mise.
- Blocage sur 5 ans : sauf cas prévus par la loi.

L'avis de nos experts CFE-CGC

Notre équipe d'experts encouragent l'actionnariat salarié mais rappelle :

- qu'il ne doit pas se substituer aux augmentations de salaires
- qu'il s'agit d'un placement sur le long terme sans garantie de gain
- qu'une bonne information des salariés est indispensable avant toute décision.



Pour toute question, n'hésitez pas à contacter vos représentants **CFE-CGC**
0 805 38 48 48 (numéro vert) ou par email cfe-cgc.fr@capgemini.com



Vous devriez prochainement échanger avec votre People Manager pour faire le bilan de l'année écoulée.

Sans trop s'étendre ici, rappelez-vous que la préparation est un moment clé dans une négociation.

Réfléchissez à ce que vous avez accompli cette année :

- Projets réalisés : quels étaient vos rôles, les résultats obtenus, les difficultés surmontées ?
- Compétences développées : techniques, fonctionnelles, relationnelles.
- Initiatives prises : propositions, améliorations, mentoring, etc.
- Feedbacks reçus : de votre manager, de vos collègues ou clients.



« Le secret de la réussite en négociation réside dans 80 % de préparation (...) »

Harvey Mackay, auteur et expert en négociation.

Construire votre argumentaire, préparer les différents scénarios...

Des membres de l'équipe CFE-CGC sont proches de votre site de rattachement et sont **disponibles pour vous apporter des conseils**. N'hésitez pas à les contacter directement ou via notre numéro vert, notre email...

Des formations intéressantes existent également sur les différentes plateformes (Harvard, Coursera, Udemy...) afin de développer vos compétences en négociation.



Dans les régions...

NANTES

Nos élus ICRP suivent de près l'évolution des travaux d'aménagement qui sont en cours jusqu'à mi 2026. Prochain point lors de leur réunion ICRP. Si vous remarquez un souci, si vous avez une question, prenez contact avec **Thierry Coutault** ou **Azzedine Touh**.



NICE

Les élus locaux ont proposé une nouvelle permanence cet été où différents sujets ont été abordés avec les salariés venus à leur rencontre : comment profiter du nouvel accord mobilité durable, comment obtenir (enfin) une augmentation de salaire méritée, demande de conseils sur la santé au travail...

GRENOBLE

Les élus seront prochainement consultés sur un projet immobilier. Nous vous tiendront au courant. Votre contact sur place est **Jean-Paul Champagne**.

Aides financières

FONDS DE SOLIDARITÉ

Créé au printemps 2023, le fonds de solidarité mérite d'être un peu plus connu. Un rappel n'est pas inutile s'il peut aider quelques collègues. De plus en plus de salariés le sollicite.

Le fonds de solidarité a **pour objet d'apporter une aide financière ponctuelle**, sous la forme d'un don, à n'importe quel salarié de l'UES Capgemini France qui se trouve dans une **situation de détresse et d'urgence**. Ces situations doivent résulter d'un événement exceptionnel imprévisible auquel le salarié ou sa famille (au sens « foyer fiscal ») doit faire face.

L'aide accordée doit en principe être destinée à subvenir aux besoins essentiels (alimentation, hébergement notamment). Le montant versé ne peut excéder **2 000 €** par demande. Chaque dossier est étudié anonymement par une commission d'élus toutes les semaines afin d'être le plus réactif possible.

Que vous soyez concernés directement par de telles difficultés, ou l'un de vos collègues, contactez **Sébastien Leroy** ou **Cédric Normand** pour vous accompagner, ou obtenir plus d'explications.



Pour toute question, n'hésitez pas à contacter vos représentants **CFE-CGC**

0 805 38 48 48 (numéro vert) ou par email cfe-cgc.fr@capgemini.com